

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE ECONOMIQUE

Le DU Service public de la justice économique répond à une demande croissante des Tribunaux de Commerce soucieux d'assurer les fondements de leur fonction juridictionnelle que sont la connaissance du droit et l'expérience du monde de l'entreprise, de garantir l'égalité des citoyens devant la justice et le bon fonctionnement du service public de la justice.

Elle comporte deux volets d'enseignements : un volet général et un volet plus spécifique correspondant aux domaines de la compétence d'attribution des Tribunaux de Commerce.

OBJECTIFS

Le DU Service public de la justice économique, a pour objectif d'instituer une formation juridique destinée à tout chef d'entreprise et à l'exercice de la fonction de magistrat consulaire.

Cette formation a également pour ambition d'approfondir les connaissances des participants sur les fonctions non juridictionnelles : conseil, prévention, modes alternatifs de règlement des différends. La rapide évolution législative et réglementaire impose une mise à niveau constante qui sera rendue possible par la mise en place de cette formation.

PUBLICS CONCERNÉS

Ce Diplôme d'Université s'adresse aux Juges consulaires et juges spécialisés des juridictions consulaires : juge consulaire, juge rapporteur, juge commissaire, président de formation de jugement, président de chambre, délégué du président (référé notamment) et président de Tribunal de Commerce).

Il permet également de proposer une formation juridique aux juges candidats et aux juges en fonction et de leur assurer une mise à jour tout au long de leur mandat.

INFORMATIONS LIÉES AUX MESURES EXCEPTIONNELLES :

Continuité de la formation : cette formation en présentiel, est susceptible de vous être proposée en distanciel en cas de mesure exceptionnelle. Dans ce cas, les prérequis demandés en matière d'équipement sont un ordinateur de bureau ou portable muni de caméra et audio (internes ou externes) et d'un accès internet.

Formation continue :

N° déclaration d'activité : 93 83 P00 26 83 délivré par le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur
Siret : 198 307 662 00017

Possibilités de financement de la formation :

- > Via le dispositif du plan de développement des compétences, auprès de votre Opco.
- > Prise en charge possible du FIF-PL - fonds pour la formation professionnelle des salariés et des indépendants - En fonction des critères votés par la Commission Professionnelle.

MODALITÉS*

Durée des études :

- > De décembre à juin
- > Cours les mardi midi et jeudi soir en présentiel

Lieu :

- > Université de Toulon
UFR Droit

Informations :

- > T. 04 94 14 26 34
- > dfpa@univ-tln.fr

*Sous réserve de modifications

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- > Valérie BASSAC
valerie.bassac@univ-tln.fr



FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET ALTERNANCE

UNIVERSITÉ DE TOULON

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS - 140 H

SEMESTRE 1 - UE1 (75 H)

- | Procédure civile et voies d'exécution
- | Théorie générale des contrats
- | Contrats spéciaux
- | Droit des sûretés
- | Analyse d'un bilan
- | Questions prioritaires de constitutionnalité

SEMESTRE 2 - UE2 (65 H)

- | Droit des sociétés
- | Entreprises en difficulté
- | Droit pénal des affaires
- | Modes alternatifs de règlement des différends



QUALIFICATION DES FORMATEURS

- › Les formateurs sont soit des enseignants de l'Université de Toulon, soit des magistrats, des avocats ou des socio-professionnels spécialistes du domaine.
- › Chaque candidature est soumise à l'approbation du Conseil Académique Restreint qui valide la qualification des intervenants.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- › La démarche pédagogique appliquée par les formateurs est adaptée aux apprenants et vise à faciliter l'apprentissage.
- › Au cours de la formation, plusieurs méthodes seront appliquées telles que les méthodes interrogative, active et expérientielle, basées sur le questionnement, la participation active et la mise en œuvre d'un projet en situation réelle.
- › Les enseignants croisent diverses modalités pédagogiques qui se révèlent complémentaires et permettent en fonction des objectifs des diplômes, d'optimiser le temps d'étude : enseignements en présentiel, hybrides et à distance. Pour cela, ils peuvent s'appuyer au sein de l'université de Toulon, sur de nombreux équipements et outils numériques.
- › Une bibliographie sur la thématique du diplôme est fournie aux stagiaires pour poursuivre leur apprentissage.



MATÉRIELS ET SALLES DE COURS

- › Nos salles de cours sont équipées de matériel nécessaire pour la diffusion des cours et pour les ateliers pratiques : équipements vidéo, matériel informatique.
- › Les outils numériques mis à disposition dans l'université sont également à la pointe pour permettre des enseignements hybrides et à distance : plateformes interactives (Moodle, POD), classes à distance (BBB, TEAMS), outils favorisant l'interactivité «enseignant-apprenant» (Wooclap).
- › Les + de l'Université : la bibliothèque universitaire sur le campus est accessible aux stagiaires pour consulter des revues et ouvrages. De nombreuses ressources en ligne sont également accessibles à tous les étudiants.

COÛT PÉDAGOGIQUE*

- › Paiement personnel ou pris en charge : 2 000,00 €
- › Droits universitaires en sus du coût pédagogique : 178 €*
- › Tout stage est dû selon les modalités prévues dans le contrat de formation.

* Coût et droits pour l'année en cours susceptibles de modification pour l'année suivante.

CANDIDATURE

- › D'avril à octobre sur eCandidat : <https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatFP/>
- › L'autorisation d'inscription est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier.

PRÉ-REQUIS

- › Aucun pré-requis n'est demandé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION*

- › Le 1^{er} semestre est composé de matières constituant l'U.E 1 qui fera l'objet d'un grand oral portant sur toutes les matières de l'unité. Le second semestre est composé de matières constituant l'U.E 2, qui fera l'objet d'un grand oral portant sur toutes les matières de l'unité.
- › A la fin des deux semestres, et en l'absence de compensation entre les deux semestres, des évaluations de remplacement seront organisées, seuls les semestres ayant donné lieu à des notes inférieures à la moyenne, pourront être à nouveau présentées.
- › L'examen final est organisé sous forme d'un écrit ou oral en présentiel ou distanciel.

Admission au diplôme :

- › Le Diplôme d'Université est obtenu avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

* Extrait du règlement des études : <https://dfpa.univ-tln.fr>

EFFECTIF

- › Effectif minimum : 12 participants
- › Effectif maximum : 24 participants
- › L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

HANDICAP

- › Toutes les informations sur le handicap à l'université de Toulon : www.univ-tln.fr/-Handicap-.html